



Ambassade de France en Suisse
Service économique de Berne

Berne, le 29 janvier 2021

Suisse : Veille économique et financière et veille Covid-19 du 25 au 29 janvier 2021

	Au 28/01	Var. vs 21/01
EUR/CHF	1,0772	-0,03%
USD/CHF	0,8898	+0,28%
SMI	10 876.08	-0,34%
Taux 10a	-0,49	-2pb

Faits marquants

Entrée sur le territoire français : A compter du 24 janvier, tout voyageur de onze ans ou plus souhaitant venir en France par avion ou bateau en provenance d'un pays de l'espace européen (Union européenne, Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège et Suisse) aura l'obligation de présenter le résultat d'un examen biologique de dépistage virologique (RT-PCR) ne concluant pas à une contamination par le COVID-19 réalisé 72 heures avant le départ. Cette mesure ne s'applique ni aux frontaliers, ni pour les arrivées en transport terrestre.

Entrée sur le territoire suisse et dépistage : Les mesures sont complétées sur le plan sanitaire : 1/ les personnes en provenance de zones à risque devront présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures à leur entrée en Suisse, ce qui ne les exempte pas de la quarantaine obligatoire. Un test PCR est également requis pour tous les voyageurs entrant en Suisse en avion ; 2/ les cas contacts et les voyageurs issus de zones à risque pourront écourter leur quarantaine (de 10 jours) au bout du 7ème jour grâce à un test négatif réalisé à leurs frais ; 3/ tous voyageurs arrivant par avion, bateau, bus ou train (sauf depuis des régions frontalières) devront communiquer en ligne leurs coordonnées. Par ailleurs, la Confédération prendra en charge les coûts des tests de personnes non symptomatiques dans certains cas définis par les cantons.

Crise du Covid-19

Situation sanitaire au 29 janvier à 13h

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 29 janvier	521 320	8 647
Jeudi 28 janvier	519 404	8 597
Mercredi 27 janvier	517 705	8 545
Mardi 26 janvier	515 483	8 487

Campagne de vaccination : L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande la vaccination des femmes enceintes appartenant à un groupe à risque. Faute de données suffisantes sur les effets secondaires sur cette catégorie de personne, les autorités suisses avaient initialement annoncé que les femmes enceintes ne pouvaient pas être vaccinées. L'OFSP espère disposer de données suffisantes d'ici au printemps afin

d'éventuellement autoriser la vaccination à toutes les femmes enceintes. Par ailleurs, la Confédération souhaite faciliter l'accélération de la campagne de vaccination des cantons. Ainsi, à partir du 01/02/2021 la Confédération prendra en charge le coût de la vaccination dans les pharmacies aux mêmes conditions que les centres de vaccinations.

Livraison des vaccins : La Suisse devrait connaître un retard de 2 semaines par rapport à un objectif initial de vaccination de tous les plus de 75 ans et les malades chroniques d'ici fin février. Les retards de livraison du vaccin Pfizer/BioNTech ne permettent pas d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, la Confédération envisage de modifier la clé de répartition d'attribution des vaccins entre les cantons. Certains cantons ne disposeraient plus de doses suffisantes pour procéder à la 2^{ème} injection nécessaire à la vaccination.

Production des vaccins : Le suisse Novartis va mettre à disposition de BioNTech/Pfizer les capacités de production de son usine basé à Stein (canton d'Argovie, Suisse) pour la production du vaccin Covid-19 développé par l'alliance américano-allemande. La production sur le site de Stein devrait débuter au second trimestre 2021 et les premières livraisons seraient disponibles au 3^{ème} trimestre 2021. Novartis réceptionnera la substance active mRNA de BioNTech afin de les conditionner dans des fioles. Le produit fini sera ensuite expédié vers les infrastructures de BioNTech en Allemagne afin de le distribuer aux clients des systèmes de santé du monde entier.

Renforcement des principales mesures de soutien à l'économie : Le Conseil fédéral renforce ses principaux soutiens à l'économie (mesures soumises à approbation parlementaire en mars 2021) : 1/ l'enveloppe du soutien aux entreprises en difficulté (subvention, prêt, garantie d'un prêt) sera doublé (total de 5 Mds CHF) ; 2/ la période maximale pour percevoir l'indemnité de l'assurance chômage sera étendue de 3 mois, soit un total de 27 mois ; 4/ un financement extraordinaire de 6 Mds CHF sera octroyé à l'assurance chômage (contre 20 Mds CHF en 2020) afin de couvrir les coûts du chômage partiel en 2021. Par ailleurs, la reprise du programme de prêts garantis par l'Etat aux PME fait l'objet d'une concertation avec les banques et devrait concerner uniquement les entreprises n'ayant pas bénéficié du programme.

Economie

Commerce extérieur : En 2020, les exportations ont connu une baisse de 7% en valeur (total de 225 Mds CHF) et les importations une baisse de 11% (total de 182 Mds CHF) en glissement annuel. Le solde extérieur atteint 43 Mds CHF (soit 6% du PIB) et retombe ainsi à son niveau de 2017. Les exportations vers la France connaissent leur plus bas niveau depuis 2000, pour un total de 11,8 Mds CHF (soit une baisse de 17% en glissement annuel).

Politique monétaire : Fin 2020, les placements en devises de la Banque nationale suisse (BNS) ont atteint 910 milliards CHF (contre 794 Mds CHF fin 2019). La BNS intervient ainsi sur le marché des devises afin de freiner l'appréciation du franc suisse.

Instances internationales : Philipp Hildebrand, ex-gouverneur de la BNS et candidat de la Suisse au poste de Secrétaire général de l'OCDE, a été retenu parmi les 5 candidats sélectionnés au second tour. Les résultats du troisième tour seront dévoilés le 10 février et le processus de sélection se terminera début mars 2021.

Secteur financier

Services financiers : Le Royaume-Uni et la Suisse ont convenu des modalités de la mise en place d'une équivalence boursière, qui devrait intervenir à partir du 3 février 2021. Par ailleurs, les deux Etats ont défini les prochaines étapes de leur négociation concernant un accord facilitant l'accès transfrontalier au marché pour les services financiers. Plusieurs secteurs seront concernés, dont les secteurs de l'assurance, la banque, la gestion d'actifs et les infrastructures du marché des capitaux. Cet accord reposera sur la reconnaissance mutuelle des cadres respectifs de réglementation et de surveillance des marchés financiers.

Banque : En 2020, UBS a réalisé un bénéfice net d'un montant de 7 Mds USD, soit une hausse de 54% en glissement annuel.

Secteurs non financiers

Transport aérien : Le trafic de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse a connu une baisse de 71% en 2020 (2,6 M de passagers), en glissement annuel.

Automobile : En 2020, les nouvelles immatriculations de voitures s'établissent à 336 841, soit une baisse de 18% en glissement annuel.

Clause de non-responsabilité : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.